

Compte rendu de la séance du mardi 1^{er} février 2022

Étaient présents : Madame RETOURNARD, Monsieur VIALLETTEL, Madame KOLB, Monsieur THOMAS, Mme CAUNOIS, Mmes SANDALO, VOGUET, PARDOENS, M. ROUSSELIN, DROUIN, BERHAUT, GIBRAT.

Était(ent) absent(e) (s-es) excusé(e)(s-es) : Mme CHIARLA par Mme PARDOENS, Mme DESSAINT par M. THOMAS, M. MONIOT par M. VIALLETTEL.

ORDRE DU JOUR

- 1) Engagement des dépenses avant le vote du BP 2022 ;
- 2) Achat d'un broyeur.

Points divers

- Travaux sur la commune,
- Projets 2022

20h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Monsieur Yannick THOMAS** est nommé secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Délibérations du conseil

2022001 – Engagement des dépenses avant le vote du budget 2022

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales. Elle précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2022 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal N-1.

| | |
|--------------------|----------------|
| Crédits ouvert N-1 | 1 110 950,00 € |
| Chapitre 16 déduit | 80 000,00 € |
| Crédits exigibles | 1 030 950,00 € |
| Quart des crédits | 257 737,50 € |

Les ouvertures de crédits concernées sont présentées sur le tableau suivant :

| | | |
|---------|---|---------------------|
| 2041412 | Subvention d'équipement versées communes membres : SDED52 | 50 000,00 € |
| 2117 | Bois et forêts : plantations, ... | 5 000,00 € |
| 2135 | Bâtiments : chaudière, aménagement cuisine, ... | 50 000,00 € |
| 2152 | Installations de voirie : panneaux, radar, ... | 10 000,00 € |
| 21578 | Matériel et outillage de voirie : broyeur, véhicule, ... | 40 000,00 € |
| 2181 | Installations générales, agencements et aménagements divers : bancs, mobilier urbain, ... | 5 000,00 € |
| 2183 | Matériel de bureau et informatique | 5 000,00 € |
| 2188 | Autres immobilisations : drapeaux, écusson école, ... | 5 000,00 € |
| | Total pour info | 170 000,00 € |

19h14 : arrivée de M. GIBRAT

2022001 – Achat d'un broyeur

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de l'achat d'un broyeur dont le coût prévisionnel s'élève à 3 986,00 € HT.

Points divers

La parole est donnée à M. VIALLETEL concernant les travaux communaux :

Les travaux de **l'aire couverte** sont en cours et avancent bien : les délais sont respectés. L'ouverture est prévue au mois de mai. M. MONIOT suit les travaux et assiste aux réunions de chantier.

La **rue Edith Bourlon de Rouvre** : l'étude des travaux de voirie pour la **partie sécuritaire avec un aménagement piétonnier** est en bonne voie. Les services voirie du Conseil Départemental doivent, prochainement, apporter les exquises. Les travaux devraient voir le jour en 2022.

Nouveau lotissement aux Hautes charrières : suite à l'appel d'offre restreint, deux candidats se sont présentés :

- SA ANDRE BOUREAU,
- PIERRES ET TERRITOIRES.

Les candidats doivent présenter leur projet pour le 18 mars 2022.

Sur la **place du Tilleul, les pavés autobloquants** commencent à se décoller, surtout au niveau des passages piétons. Ils présentent un état de dangerosité pour les piétons, cyclistes et motos. Il serait nécessaire de prévoir leur remise en état assez rapidement. Des demandes de devis sont en cours.

Le permis de construire du **1 rue du château** a été accordé. Le maître d'œuvre devrait lancer l'appel d'offre mi-février.

Le bief entre l'ancien pont et la limite de propriété de l'entreprise GUERIN, est en train de se déliter. La commune a demandé un rendez-vous avec la police de l'eau afin de constater les dégâts et de prévoir un renforcement de ces berges, en s'assurant des limites de propriété du bief.

Le trottoir rue de Chaumont entre la rue Lamartine et la station d'épuration se dégrade dangereusement. Le bicouche sur le trottoir est en train de se fendre sur environ 35m. Il serait souhaitable d'effectuer un renforcement avec du béton le long des traverses enterrées.

La parole est donnée à M. THOMAS concernant les bâtiments communaux :

Le **toit de l'ancienne mairie à Chamarandes** est en fibrociment. Il sera remplacé par du bac acier ou des tuiles en même temps que les travaux au 1 rue du château.

Prochainement nettoyage et traitement des toits sur les bâtiments communaux :

- Mairie de Choignes et logement communal,
- Logement communal à Chamarandes,
- Local des pompes.

Les **affouages** au bord du canal et derrière le lotissement des Hautes Charrières avancent bien.

La parole est donnée à M. BERHAUT concernant la commission cadre de vie :

- **réflexion sur des décorations** à thème dans le village (Saint Valentin, Pâques, le Printemps, Noël...). La commune pourrait investir dans des décorations lumineuses ou rustiques ; les habitants qui le souhaitent, participeront à la fabrication de décorations artisanales sur le principe de la récupération ;
- **projet du verger pédagogique** situé sur la parcelle à gauche de l'entrée de l'avenue des Hautes Charrières (1800m²) : un plan a été proposé à la commission avec différentes espèces d'arbres fruitiers, d'arbustes à petits fruits, de haies. Ce plan sera présenté à M. FEVRE, membre de l'association les « croqueurs de pommes » pour avis.

La parole est donnée à M. ROUSSELIN :

L'ONF a fait des **propositions de coupes** dans les bois communaux. Ces propositions seront discutées avec le nouvel agent technique, recruté par l'ONF, lors d'une prochaine réunion.

La commission des bois devra se réunir cette année afin de réfléchir sur les orientations futures à donner à la forêt communale sachant que le plan de gestion se termine fin 2023.

M. ROUSSELIN s'interroge sur la **réglementation de la circulation sur la commune** : il y a une succession de panneaux avec des vitesses différentes. Faudrait-il avoir une réflexion globale sur l'ensemble de la commune. Abaisser complètement la vitesse plutôt que d'empiler les réglementations.

Madame le Maire rappelle que cette réglementation est une question d'agglomération et aussi de commune éclatée. La commune est tenue de conserver cette réglementation à savoir 30 - 50 – 70 km/h.

Elle rappelle également que le centre des deux villages est réglementé à 30km/h.

M. ROUSSELIN demande également : comment la commune peut-elle interpeler les porteurs de **projets d'énergie renouvelable** afin de demander une participation financière, de type mécénat d'entreprises, pour des actions liées aux économies d'énergie à mener au profit des habitants de la commune ?

Madame le Maire : c'est dans la négociation quand les projets se présentent. Mais la difficulté réside dans le fait que ces projets sont des projets privés. La commune n'a pas d'intérêts directs.

Madame le Maire informe l'assemblée des **futurs investissements à prévoir au BP 2022** :

- L'éclairage public + Télécom :
 - o Rozian Sud
 - o Coteau Saint Michel
- Prévoir 2 columbariums à Choignes,
- Salle des fêtes : création d'un local pour cacher les bacs de tri.

Elle demande également d'avoir une réflexion sur des futurs investissements pour la fin de mandat :

- Pour la salle des fêtes : création d'une cuisine, ravalement de la façade ;
- Réflexion sur un bâtiment périscolaire mixte en face du groupe scolaire : MAM, cantine... ;
- Restauration du parement du vieux pont du XVIIIème siècle à Chamarandes.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00
Prochaine réunion du Conseil Municipal : à définir

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 1^{er} février 2022

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD